

**Société de développement commercial du Vieux-Montréal
Quartier historique**

Procès-verbal de l'Assemblée générale du budget

Tenue le 22 septembre 2016, à 10h55

À l'hôtel Westin

Au 270 rue Saint-Antoine Ouest, salle Viger

Sont présents :

55 membres en règle de la SDC

À la table de présentation siègent Me Robert Astell, Président

M. Mario Lafrance, Directeur général de la SDC Vieux-Montréal – Quartier historique

Mme Anita Ramacieri, Présidente d'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 10h55 par Me Robert Astell, Président du conseil d'administration de la SDC Vieux-Montréal, lequel souhaite à nouveau la bienvenue aux membres présents.

2. Élection du président et du secrétaire d'assemblée

Me Robert Astell propose aux membres présents que Mme Anita Ramacieri préside cette Assemblée générale du budget et suggère que Mme Carolina Guevara soit nommée secrétaire d'assemblée. Cette suggestion est proposée par M. Jean-Marc Demers, secondé par M. Dimitri Antonopoulos.

Adoptée à l'unanimité.

3. Conformité de l'assemblée (avis de convocation et quorum)

La présidente de l'assemblée s'assure de la conformité de l'avis de convocation et du quorum. Le directeur général lui assure que l'avis de convocation a été transmis à tous les membres, selon les modalités établies par la réglementation régissant la SDC et que le quorum est atteint pour la tenue de la présente assemblée.

4. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant, qui est conforme à l'avis de convocation préalablement transmis, a été remis aux membres présents :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Élection du président et du secrétaire d'assemblée
3. Conformité de l'assemblée (avis de convocation et quorum)
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale du budget
6. Présentation du plan d'action 2017
7. Présentation et adoption du budget 2017
8. Levée de l'assemblée

L'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté, est proposée par Mme Anne Chelchowska, secondée par Mme Assmae Loudyi. Adoptée à l'unanimité.

5. Adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale du budget

Le procès-verbal de l'assemblée générale du budget 2015 a été acheminé à tous les membres par envoi électronique.

L'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du budget du 24 septembre 2015, tel que présenté, est proposée par M. Georges Coulombe, appuyé par M. Vincent Di Candido. Adoptée à l'unanimité.

6. Présentation du plan d'action 2017

La Présidente de l'assemblée demande au Directeur général de présenter le plan d'action pour l'année 2017, ce à quoi ce dernier acquiesce.

M. Lafrance présente les grands axes du Plan d'Action 2017 qui consistent principalement à reconduire les activités réussies de 2016. De plus, étant donné que 2017 est le 375^e anniversaire de Montréal, un nombre considérable d'événements et d'activités auront lieu dans le quartier. La SDC sera proche des promoteurs et des autorités concernées de la ville pour assurer une meilleure coordination. À compter de 2017, le modèle de partenariats et de financement privé pourrait être utilisé pour bonifier les activités de la SDC.

Dans le volet de l'embellissement du quartier, les oasis urbaines passeront de 5 à 7, voire 8. Il est possible que ces terrains verts dans le quartier aient des améliorations au niveau du mobilier urbain avec la possibilité d'y installer des placotoirs. L'objectif étant de rendre le Vieux-Montréal le plus attrayant, le plus confortable et le plus beau possible.

La SDC continuera ses efforts pour resserrer les liens entre la collectivité d'affaires du quartier et promouvoir le bon voisinage. De ce fait, les activités de réseautage seront reconduites. M. Lafrance rappelle que l'Apéro-pétanque de 2016 a attiré plus de 200 travailleurs du quartier pendant deux jours.

Le directeur général termine son intervention en mentionnant que les dépenses de 2017 seront très similaires à celles de 2016 à l'exception de la subvention pour la propreté de 89 000 \$. Ce montant octroyé par l'arrondissement de Ville-Marie n'est plus renouvelé depuis 2016, étant donné que la ville souhaite rester la seule responsable de la propreté dans le quartier. Évidemment, les dépenses de la SDC relatives à la propreté sont réduites en conséquence de cette nouvelle réalité.

Une courte période de questions et de commentaires s'ensuit.

Mme Anita Ramacieri cède la parole à M. Di Candido, Président et directeur du journal Les Échos, qui suggère que les accès dans le Vieux-Montréal soient plus marqués. D'autre part, il invite le président et le directeur général à aller voir les commerçants 4 ou 5 fois par année et ce, pour rester proche des préoccupations de ces derniers. Pour terminer, M. Di Candido suggère que la SDC remette en place le système d'autorisation de tournages qui était utilisé au moment où M. Di Candido était Président de l'association de commerçants du Vieux-Montréal.

Mme Sonia Denault, de la Galerie Michel-Ange, prend la parole et demande si la SDC a prévu un soutien spécifique pour les commerçants de la rue Bonsecours étant donné que des travaux importants sont prévus en 2017. Mme Anita Ramacieri suggère que cette demande soit prise en note et transmise à la Ville de Montréal, ce à quoi Me Robert Astell acquiesce.

M. Georges Coulombe, de Gestion Georges Coulombe, prend la parole pour suggérer que la SDC prenne en charge la propreté du quartier et qu'elle en devienne la gardienne.

M. Jean Perron de SOS Labyrinthe prend la parole brièvement pour exprimer son souhait de travailler en collaboration avec la SDC pour éliminer la frontière physique et psychologique qui divise le Vieux-Port du Vieux-Montréal, ce à quoi Me Robert Astell acquiesce. Ce dernier invite SOS Labyrinthe à intégrer la SDC Vieux-Montréal. M. Jean Perron termine son intervention en mentionnant que SOS Labyrinthe deviendra membre de la SDC Vieux-Montréal dans les semaines à suivre, dans la mesure où la SDC lui montrera la voie à suivre.

7. Présentation et adoption du budget 2017

M. Mario Lafrance de la SDC explique aux membres que le Budget 2017 engendrera donc des dépenses d'un montant global de 1 488 000\$. Pour assurer un budget équilibré, les revenus devront être du même ordre. Dans ce montant global, la somme des cotisations des membres de la SDC serait de 1 474 000\$. L'indexation annuelle au coût de la vie est comprise dans ce montant. Tenant compte de cela, la cotisation annuelle minimale passe donc de 102,00 \$ à 104,00 \$ et la cotisation annuelle maximale passe de 5 100,00 \$ à 5 200,00 \$. Pour constituer le budget 2017 global de la SDC, un montant de 14 000 \$, provenant de revenus d'intérêts escomptés, vient compléter le tout au chapitre des revenus.

Le Budget 2017 de la SDC Vieux-Montréal – Quartier historique sera de 1 488 000 \$ au total. Dans ce montant global, la somme des cotisations des membres de la SDC sera de **1 474 000 \$**. L'indexation annuelle au coût de la vie est comprise dans ce montant. Tenant compte de cela, la cotisation annuelle minimale passe donc de 102,00 \$ à 104,00 \$ et la cotisation annuelle maximale passe de 5 100,00 \$ à 5 200,00 \$.

L'adoption du Budget pour l'année 2017, tel que présenté, est proposée par M. Vincent Di Candido, secondé par M. Georges Coulombe.

Adoptée à l'unanimité.

(Résolution B2016-1008)

8. Levée de l'assemblée

Mme Anita Ramacieri remercie les membres présents pour leur déplacement et leur participation. La levée de l'Assemblée est proposée par Mme Chantal Fontaine, secondée par M. Jean-Marc Lavoie, à 11h10. Adoptée à l'unanimité.

Anita Ramacieri
Présidente d'assemblée

Carolina Guevara
Secrétaire d'assemblée